

« Prix PRESQUE RIEN »

Cinquième édition

Concours biennal de créations autour des sons de Luc Ferrari

Article 1 : Organisateur

Le concours de création intitulé « Prix PRESQUE RIEN » est organisé à l'initiative de :

Brunhild Ferrari

11 cité Voltaire

75011-Paris

mail : concourspresquierien@gmail.com

site : www.lucferrari.com

Article 2 : Participants

Le « Prix PRESQUE RIEN » est ouvert aux créateurs sans limitation d'âge ni de nationalité.

Article 3 : Objet du concours

Le « Prix PRESQUE RIEN » est attribué à l'auteur d'une création artistique, utilisant des sons provenant des archives analogiques de Luc Ferrari.

Article 4 : Conditions de participation

Une collection de fichiers sons mis à disposition peuvent être écoutés sur le site www.lucferrari.org. Il pourra en être fait usage par téléchargement en signalant son intention de participer au concours à l'adresse suivante : concourspresquierien@gmail.com. Il sera demandé au candidat une participation de 40 € à verser sur le compte [PayPal](https://www.paypal.com), mentionnant : brunhild.ferrari@orange.fr. Les candidats membres de l'association *Presque rien* sont exonérés de cette participation.

La date limite pour la réception des œuvres est le 31 août 2019

Tous les fichiers de compétition et les noms des expéditeurs doivent être écrits clairement en alphabet latin.

Article 5 : Le jury

Les lauréats seront sélectionnés par un jury, présidé par Brunhild-Ferrari et composé de personnalités qualifiées dans le monde de l'art et de la musique. Les décisions du Jury seront sans appel.

Article 6 : Modalités

Le premier prix est doté d'une somme de 2000 €, le deuxième de 1500 € et le troisième de 1000€. Ces prix seront remis aux candidats dans un délai d'un mois qui suit la délibération du jury et la proclamation des résultats.

Pour l'œuvre concurrente, il n'est pas prévu de restriction de durée ni de médias utilisés (sons, images ou autre). Cependant l'outil de travail devrait être la réflexion sur la liberté laissée aux créateurs d'inventer l'œuvre de leur désir. L'utilisation des archives de Luc Ferrari est à la discrétion de l'artiste et de son projet.

Les projets des lauréats pourront être diffusés lors d'une présentation publique ou dans le cadre d'une diffusion radiophonique ou sur tout autre moyens (radio/Télévision/internet)

Article 7 : Autorisations et droits

Par sa participation, chaque candidat autorise gracieusement les organisateurs et/ou tout partenaire dans le cadre du présent concours, à utiliser, à des fins non commerciales, les œuvres sélectionnées. Toute participation suppose que l'auteur donne son accord gracieux et exclusif en s'assurant qu'il ne viole directement et indirectement aucun droit de tiers.

Article 8 : Cas de force majeure / prolongations / responsabilités

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 9 : Droit applicable

Le présent concours est soumis exclusivement au droit français. Pour tout litige, seul le Tribunal de Paris a compétence.